



Porter la Communion aux malades

Un service à développer

jeudi 14 septembre 2017, par [Gilles Vautier](#)

Un service que l'on peut facilement rendre au Seigneur : Le porter auprès de ses préférés, les petits et les malades.

Un membre de votre famille, un voisin, souhaite communier et ne peut se déplacer ? Vous pouvez vous proposer pour lui porter la communion.

C'est un geste de foi et une démarche fraternelle de la communauté envers ses membres absents. C'est aussi un service qui permet à la communauté paroissiale de manifester sa solidarité et son soutien envers les siens qui sont malades.

Seules conditions, donner un peu de son temps, et être bien conscient que c'est le Christ vivant, Dieu fait homme, Dieu incarné qui se donne en nourriture pour notre salut, que nous avons l'honneur et la grâce de porter à nos frères. Le respect et l'adoration sont de mise.

Si vous vous sentez appelé à ce service, n'hésitez pas à contacter :

- ▶ [Jean-Michel Riou](#), +33 (0)9 81 94 25 34
- ▶ [Gilles Vautier](#), +33 (0)2 99 88 61 64
- ▶ ou le [presbytère de Dinard](#), +33 (0)2 99 46 13 32

Vous serez accueillis avec joie et reconnaissance. Nous vous donnerons toutes les informations nécessaires pour un service plein de foi et de charité, humainement gratifiant et simple à accomplir.

Porter la communion à domicile est un ministère, une mission que l'Église nous confie. Dans la mesure du possible, la communion portée à domicile se fait dès la sortie de la messe pour marquer le lien direct avec la communauté. . Porter le Saint Sacrement n'est pas anodin. Il s'agit d'un geste de foi, et une démarche fraternelle de la communauté eucharistique envers ses membres absents.